



146/2026

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature  
Monsieur Frédéric Wald, premier Conseiller municipal délégué****Le Maire de la Ville de Kingersheim**

Le 27 mars 2026

- Vu l'articles L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant le nombre des Adjoints au maire,
- Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 élisant le Maire et les adjoints et fixant les délégations aux adjoints,
- Vu le procès-verbal du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant les délégations de Monsieur Frédéric Wald,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du maire au bénéfice de Monsieur **Frédéric Wald**, premier Conseiller municipal délégué, rapporteur du budget auprès de Monsieur Laurent Riche, Maire.

**ARRETE**

**Article 1** – Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Frédéric Wald dans les domaines suivants :

- **Finances** : toute question relative aux finances de la ville de Kingersheim dont notamment :
  - Le mandatement des dépenses inscrites au budget,
  - L'émission des titres de recettes,
  - La gestion des lignes de trésorerie et emprunts (hors signature des contrats),
  - Les dossiers et courriers de demande de subvention,
  - La présentation du budget, du compte de résultat et des décisions modificatives,
  - La préparation du débat d'orientation budgétaire,
  - La correspondance courante.

**Article 2** – La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 3** – La présente délégation prendra effet à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



**Article 4** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de la publication dans les conditions réglementaires habituelles. Le Tribunal administratif territorialement compétent peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Le Service de Gestion Comptable
- Monsieur le Procureur de la République
- Service du Personnel,

Le Maire  
**signé**  
Laurent Riche

Pour ampliation,  
Le Maire



Arrêté notifié le : **30 MARS 2026**

*Signature de l'intéressé :*  
*Frédéric Wald*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Wald', written over a white background.